



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Spray Nettoyant S
Code-Nr. 112025

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Aérosols Techniques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0, Fax +49(0)251 / 9322 - 244
E-Mail : msds@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Produktsicherheit / Product-Safety-Department
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0
Fax +49(0)251 / 9322 - 244
E-mail (personne compétente):
msds@weicon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Fabricant

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et
catégories des risques

Consignes en
cas de danger

Méthode de classification

Aérosol 1	H222, H229
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	
Aquatic Chronic 2	H411

Consignes en cas de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02



GHS07



GHS09

Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

acétone, Hydrocarbures, C6-C7,n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane, Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, propane-2-ol

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient (R)-p-mentha-1,8-diene. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Préparation de différents agents

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
64-17-5	200-578-6	éthanol	2,5 <= 5	Flam. Liq. 2, H225
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol	2,5 <= 5	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
67-64-1	200-662-2	acétone	10 < 19, 99	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
75-28-5	200-857-2	isobutane	5 <= 10	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	0,1 < 1	Flam. Liq. 3, H226 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
124-38-9	204-696-9	dioxyde de carbone	2,5 <= 5	
74-98-6	200-827-9	propane	2,5 <= 5	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas, H280
64742-49-0	927-510-4	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	25 < 50	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 2, H411 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336
64742-49-0	921-024-6	Hydrocarbures, C6-C7,n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane	25 < 50	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 2, H411 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
64-17-5	éthanol	01-2119457610-43-XXXX
67-63-0	propane-2-ol	01-2119457558-25
74-98-6	propane	01-2119486944-21
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	01-2119475515-33
64742-49-0	Hydrocarbures, C6-C7,n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane	01-2119475514-35-xxxx

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

moins de 5 % D-LIMONENE

30 % et plus hydrocarbures aliphatiques

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Traitement médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de mélanges gazeux explosifs avec l'air.

danger d'éclatement

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser évaporer.

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Éliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter d'inspirer les aérosols.

Assurer une ventilation adéquate.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Récipient sous pression.

Ne pas ouvrir par la force ou brûler.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Éviter les sources de chaleur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Observer les directives administratives sur l'emménagement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.



La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.
Température de stockage recommandée : température ambiante

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
Voir paragraphe 1.2

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

! Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures Court terme	1900 -	800 -	-
67-63-0	Alcool isopropylique	8 heures Court terme	- 980	- 400	-
67-64-1	Acétone	8 heures Court terme	1800 -	750 -	-

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
124-38-9	dioxyde de carbone	8 heures	9000	5000	
67-64-1	acétone	8 heures	1210	500	

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
64-17-5	éthanol	343 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		1900 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	
		950 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
64742-49-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n- hexane	2035 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		773 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	2085 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		300 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
67-63-0	propane-2-ol	888 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		500 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
67-64-1	acétone	186 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		2420 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	
		1210 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	



DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	149 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		447 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		149 mg/kg bw/day	DNEL long terme par voie orale (répété)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
67-64-1	acétone	30,4 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		1,06 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		10,6 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		3,04 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	

Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

Vêtements de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
Aérosol	incolore, limpide	caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Date d'impression 30.11.2017
modifié 27.07.2017 (F) Version 9.0
Spray Nettoyant S

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
point d'ébullition	non applicable				
Point de fusion	non applicable				
Point d'éclair	non applicable				Aérosol
Vitesse d'évaporation	non applicable				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	> 200 °C				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	0,699 g/cm3	20 °C			
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					non ou peu miscible
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité (dynamique)	non applicable				
Viscosité (cinématique)	non applicable				
Teneur en solvant	97,4 %				
Propriétés comburantes Aucune information disponible.					
Propriétés explosives Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.					



9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

! SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Forme avec l'air un mélange gazeux explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg			ETA
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg			ETA
CL50 aiguë par inhalation	581 mg/l ()	rat		ETA
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			
Sensibilisation des voies respiratoires	aucune			



Toxicité subaiguë - Cancérigène

Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène			Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
Tératogène			D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
Cancérigène			Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Constatations empiriques

le produit est irritant pour les muqueuses

le produit est irritant pour les yeux et la peau

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.

D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Daphnie	CE 50 3 mg/l (48 h)		CAS: 64742-49-0

12.2. Persistance et dégradabilité

Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité			

Le produit est difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte-tenu de la consistance du produit, pas de dispersion dans l'environnement possible. De ce fait, en l'état actuel de nos connaissances, les effets écologiques néfastes sont peu vraisemblables.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Risque de contamination de l'eau potable déjà en cas de déversement de faibles quantités dans le sous-sol.

Toxique pour les poissons.

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 30.11.2017

modifié 27.07.2017 (F) Version 9.0

Spray Nettoyant S

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.
L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.
Nocif pour les poissons et les bactéries.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

15 01 04

16 05 04*

Nom du déchet

emballages métalliques

gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer comme déchet dangereux.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS (Hydrocarbures, C7, n- alcanes, isoalcanes, cycloalcanes)	AEROSOLS (Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)	Aerosols, inflammable (Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 2.1

code de restriction en tunnel D

Code de classification 5F

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

Transport maritime IMDG
MARINE POLLUTANT

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 97,44 %

(composants organiques
volatils)

Valeur COV 681,4 g/L

(composants organiques
volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.7

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.